

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°112-2022	<u>CONTRATS – CONVENTIONS</u> Saison culturelle <ul style="list-style-type: none">• Convention pour l'organisation d'un concert 'Les ramoneurs de menhirs' dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023 sur et avec la commune de Gétigné
--------------------------------	--

Le Maire,

VU la programmation de la saison culturelle 2022-2023-acte 1,

VU la convention ci-annexée,

CONSIDERANT que cette proposition de concert permet de toucher un large public,

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ACCEPTÉ** les termes de la convention pour l'organisation d'un concert 'Les ramoneurs de menhirs' le 01/10/2022 sur la commune de Gétigné (espace Bellevue) à intervenir avec cette dernière.
- Article 2. **PRÉCISE** que la moitié des recettes de la billetterie sera versée par la commune de Gétigné à la commune de Clisson et que les frais engagés pour l'organisation de ce concert seront pris en charge pour moitié par la commune de Clisson sur présentation d'un justificatif des sommes dépensées par la commune de Gétigné.
- Article 3. **CHARGE** les pôles 'Finances' et 'Animation, culture et sport', Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 4. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 09 décembre 2022

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet

Maire



Décision transmise en Préfecture le 13 DEC. 2022

Et affichée le 13 DEC. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONTRATS - CONVENTIONS Saison culturelle Convention pour l'organisation d'un concert 'Les ramoneurs de menhirs' dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023 sur et avec la commune de Gétigné

Date de transmission de l'acte : 13/12/2022

Date de réception de l'accusé : 13/12/2022
de réception :

Numéro de l'acte : DEC-112-2022 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20221209-DEC-112-2022-CC

Date de décision : 09/12/2022

Acte transmis par : Karine DUMORTIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture
8.9.3. Autres